

Zeitschrift: Revue suisse de photographie
Herausgeber: Société des photographes suisses
Band: 8 (1896)
Heft: 7

Rubrik: Nouveautés photographiques

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.04.2026

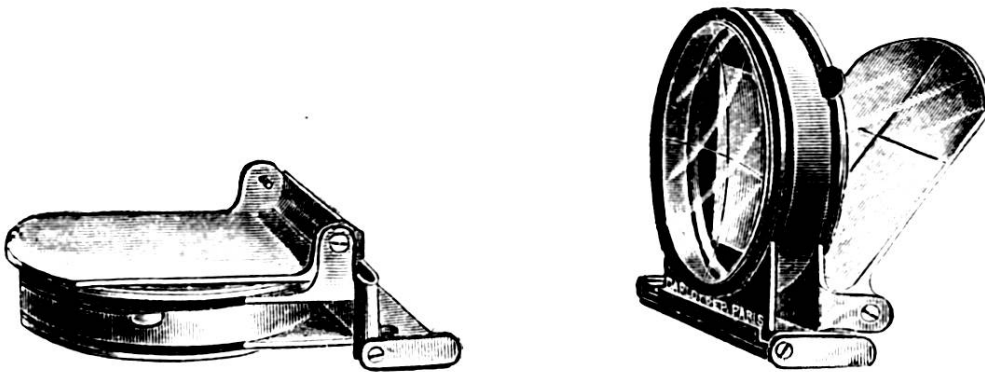
ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



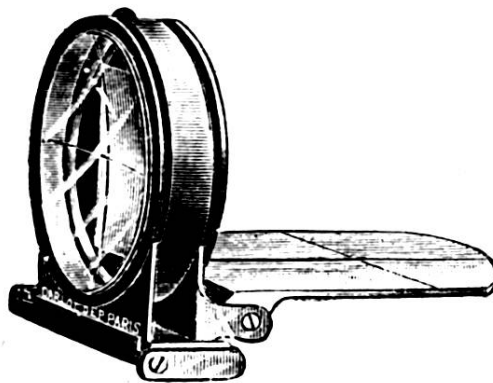
NOUVEAUTÉS PHOTOGRAPHIQUES ¹

Viseur clair à double effet.

Ce nouveau viseur clair, construit par la maison Darlot, se distingue de ceux construits jusqu'ici par



son système de monture à bascule qui lui permet de rester fixé sur la chambre si on le désire, sans



occuper une grande place et d'y rester monté même dans le sac. Son volume est excessivement réduit, il mesure en effet

¹ C. S. P. Genève et Montreux.

de 3 cm. $\frac{1}{2}$ de longueur sur 3 cm. $\frac{1}{2}$ de largeur et 1 cm. d'épaisseur. Il est à double vision ; employé à la hauteur de l'œil, l'image positive se reflète dans la lentille ; mais si l'on préfère employer le viseur horizontalement à la hauteur de la poitrine, il est muni d'un miroir métallique qui se place de lui-même à 45 degrés et donne l'image avec une grande clarté et une parfaite netteté.

Pour opérer avec sûreté dans cette position, deux lignes perpendiculaires entre elles (verticale et horizontale) sont tracées sur l'une des surfaces de la lentille ; lorsque l'image de ces deux lignes vue par réflexion dans le miroir, se superpose exactement à celle des deux lignes semblables tracées sur ce miroir, on peut être assuré d'avoir exactement sur la plaque l'image embrassée par l'objectif.

La lentille de ce viseur est travaillée de façon à correspondre exactement au foyer des objectifs anastigmats. A la vision directe, elle donne une image positive. La monture est pourvue d'un diaphragme circulaire à ouverture rectangulaire mobile pouvant se placer verticalement ou horizontalement de manière à donner l'image en hauteur ou en largeur suivant le genre du sujet.

Ce viseur se construit en monture nickelée ou oxydée.

